

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE

Entre les soussignés :

Planès Serge et Maité - Maison Goxoena, 10 allée Nivaldea - 64220 UHART CIZE

Serge 06 31 76 16 44 - Maité 06 72 10 60 39 - Domicile 05 59 37 28 55

sergeplanes64@gmail.com maite-planes@sfr.fr

Dénommés les bailleurs d'une part,

et :

Nom prénom: _____

Adresse : _____

Code & ville : _____

Téléphones : _____

Courriel : _____

Nombre d'occupants : 1 personne 2 personnes 3 personnes

Animal* Oui Non

* Un seul animal accepté et les déjections de l'animal seront récupérées par son propriétaire

Dénommé le preneur d'autre part,

Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du _____ au _____

Adresse de la location : *Gîte Errekaldea - 10 allée Nivaldea - 64220 UHART CIZE*

Montant du loyer à compléter selon la saison soit _____ € charges comprises.

La taxe de séjour (0,65 Euro par personne et par jour) est incluse dans le forfait semaine.

Les arrhes de 25% doivent être versées par le preneur à la réservation soit _____ € et seront encaissées au plus tard 30 jours après réception.

Option location de draps à 7 € la paire par lit. Non Oui pour 1 lit pour 2 lits

Option forfait ménage 30 € Non Oui

à rajouter au solde selon la ou les option (s) choisie (s).

Le solde de _____ € ainsi qu'un dépôt de garantie de **100 €** devront être versés le jour d'arrivée,

lors de la remise des clés, soit le _____

Ci-joint les conditions générales de location (dont un exemplaire à retourner signé), le descriptif des lieux loués.

Fait en deux exemplaires à _____ le _____

Signé :

Le Bailleur

Signé :

Le locataire (écrire *Lu et approuvé avant de signer*)

CONDITIONS GÉNÉRALES

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le preneur s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliations des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

- a) Les heures d'arrivée sont normalement prévues **le samedi après-midi entre 14 h 00 et 19 h 00**.
Les heures de départ sont normalement prévues **le samedi matin à 10 h 00 au plus tard**.

En cas d'arrivée ou de départ hors samedi, préciser les dates :

Jours d'arrivée le _____ **après-midi entre 14 h 00 et 19 h 00**.
Jour de départ le _____ **matin à 11 h 00 au plus tard**.

- b) Il est convenu qu'en cas de désistement :

- du locataire :

- dès la réservation et à un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire perd les arrhes versées,
- à moins d'un mois avant la prise d'effet du bail, le locataire versera en outre la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

- du bailleur :

- dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double des arrhes au locataire.

- c) Si un retard de plus de quatre jours par rapport à la date d'arrivée prévue n'a pas été signalé par le preneur, le bailleur pourra de bon droit, essayer de relouer le logement tout en conservant la faculté de se retourner contre le preneur.

- d) Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.

- e) Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures et oreillers, tels qu'ils sont dans l'état descriptif ci-joint. S'il y a lieu, le propriétaire ou son représentant seront en droit de réclamer au preneur à son départ, le prix du nettoyage des locaux loués (fixé forfaitairement à 50 €), la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquette, vitres, literie, etc. ...

- f) Le paiement du loyer se fera en espèce, par chèque ou chèques vacances. Les arrhes seront encaissées au plus tard 30 jours après réception. Le loyer (ou complément de loyer) sera encaissé dès la fin du séjour.

- g) Le dépôt de garantie devra être payé par chèque bancaire. Il sera restitué au départ du locataire, lors de la remise des clés, sauf en cas de retenue pour dégradations.

Le bailleur Serge ou Maité Planès

Le locataire

Ecrire en toutes lettres « *Lu et approuvé* »

ÉTAT DESCRIPTIF

Adresse du lieu loué : *Errekaldea, 10 allée Nivaldea*

Code Postal : *64220*

Ville : *UHART CIZE*

Pays : *FRANCE*

Type de location : *Appartement attenant à la maison des propriétaires*

Année de construction : *2011*

Surface habitable : *40 m² environ sur 2 niveaux*

Exposition : *Ouest*

Détails des pièces + équipements du rez-de-chaussée :

Salon - séjour - cuisine (22 m²) hauteur sous plafond 2 m 10

(Évier, micro-onde, mini-four-grill, plaque induction, TV TNT, Prise RJ 45 connectée à Internet, pas de lave-linge ni de lave-vaisselle, table, 4 chaises, canapé...)

Coin rangement.

(Réfrigérateur, aspirateur, étagères de rangement...)

Détails des pièces + équipements d'étage :

Salle de bain privée.

(Douche, WC, lavabo)

Chambre à l'étage, mansardée (13 m²).

(Lit 2 places + lit 1 place + placard et rangement. Plafond bas sur la moitié de la pièce)

Détails des annexes pouvant être utilisées par le locataire :

Le rez-de-chaussée donne sur un espace vert calme et quasi privatif, cet espace vert est ombragé, avec accès à une rivière.

Linge de maison :

Non fourni, sauf couettes ou couvertures, alèses et oreillers.

Location de draps en option : 7 € la paire par lit

oui non

pour 1 lit

pour 2 lits

Chauffage :

2 convecteurs électriques (1 au salon, 1 dans la chambre)

Description du terrain :

Plus de 1000 m² d'espace vert en accès libre, ombragé à proximité du gîte, calme et bucolique

Stationnement du véhicule : Devant l'entrée de la maison, à 20 mètres de l'entrée du gîte.

Situation de la location par rapport aux principaux équipements :

Gare ferroviaire de Saint Jean Pied de Port : 2 km

Aéroport de Biarritz : 55 km

Accès à l'autoroute A64 (Toulouse - Biarritz) : 50 km

Centres médicaux, pharmacies, urgences : 2 à 3 km

Boulangeries, charcuteries, supermarchés... : 1 à 2 km

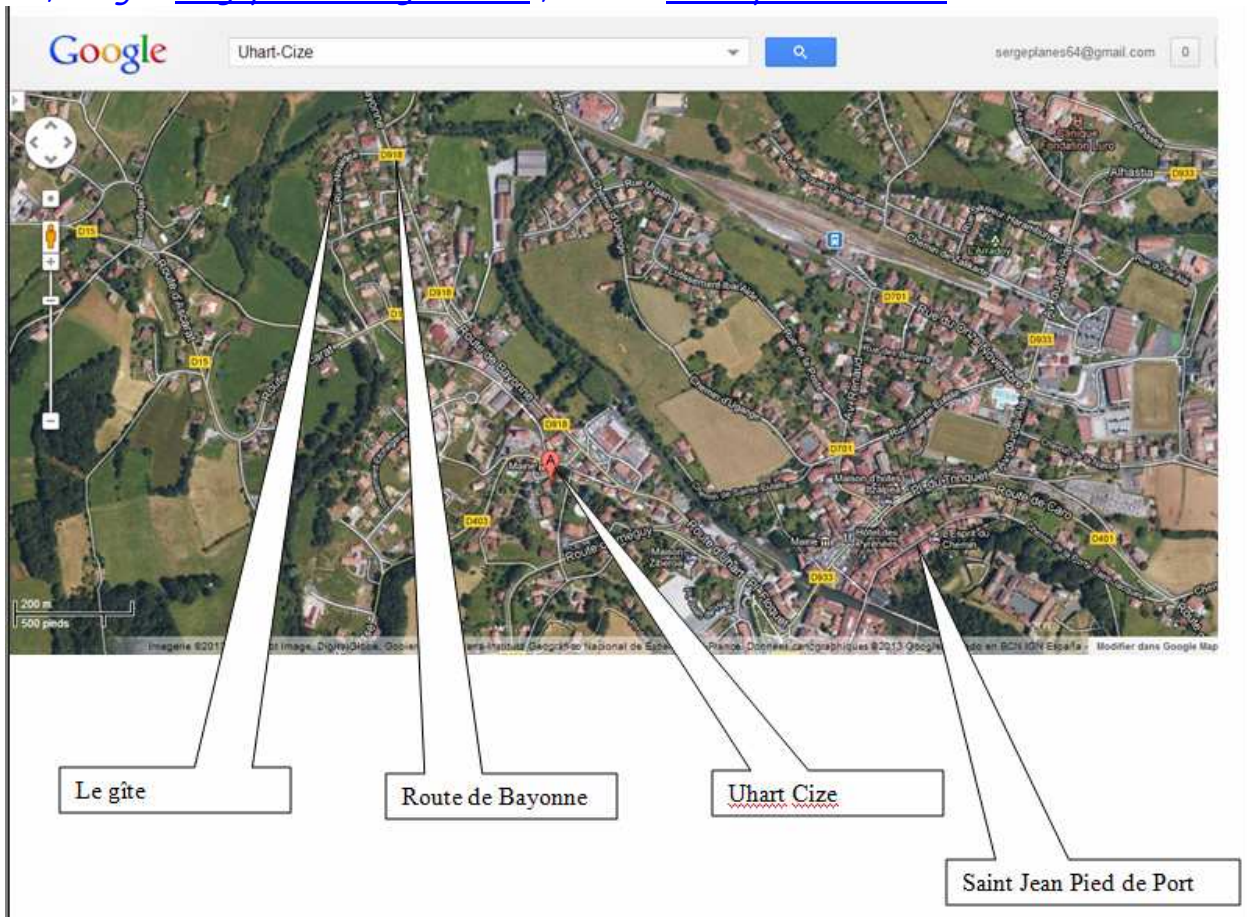
Piscine, terrains de sport : 2 km

Montagne : 5 à 6 km

Océan Atlantique et plages (Anglet / Biarritz) : 50 km

Espagne - Arneguy (supermarchés espagnols) : 8 km

Contacts | Serge : 06 31 76 16 44 | Maité 06 72 10 60 39 | domicile : 05 59 37 28 55
 Courriels | Serge : sergeplanes64@gmail.com | Maité : maite-planes@sfr.fr



Depuis Bayonne, aussitôt après le panneau UHART CIZE, 20 mètres après le pont, 1^{ère} rue à droite,



puis 4^{ème} maison à droite...



Vous pouvez vous garer ici

Accès au gîte là